

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026.09.146.B

Attribution des aides sport 2026 inférieures à 23 000 €

LE DIX SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2026

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Stéphanie MARCHAND à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Elise VOUVET à Pascal MONIER,

Excusé(s): Thierry BOUILLEAU, Maud FOURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_146B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.09.146.B**

Rapporteur : Monsieur GOMEZ

ATTRIBUTION DES AIDES SPORT 2026 INFÉRIEURES A 23 000 €

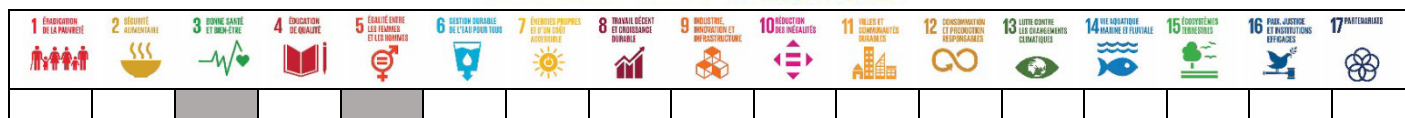
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LE SPORT

Enjeux : [10501 -1) SPORT POUR TOUS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3: soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes.
ODD 5: politique d'égalité

Par délibération n°102 du 15 mars 2018 modifiée par la délibération n°232 du 13 décembre 2023, le conseil communautaire a décidé la généralisation des compétences facultatives des anciennes communautés en matière de sports à tout le territoire de GrandAngoulême dans le cadre d'une compétence unique.

Par délibération n°103 du 15 mars 2018 modifiée par la délibération n°91 du 19 mai 2022, par la délibération n°181 du 14 novembre 2024, puis par la délibération n°221 du 18 décembre 2025, les modalités d'intervention de GrandAngoulême ont été arrêtées afin de permettre l'instruction des demandes d'aides émanant des associations sportives.

Le champ d'application de la compétence facultative sport comprend quatre axes qui participent directement au rayonnement et au renforcement de l'attractivité du territoire :

1. Soutien aux événements sportifs d'envergure du territoire ;
2. Soutien aux clubs sportifs amateurs du territoire ;
3. Soutien aux équipes des clubs semi-professionnels et professionnels ;
4. Soutien aux sportifs de haut niveau.

Chaque année, une projection est réalisée lors des orientations budgétaires. Le budget alloué à ce dispositif pour 2026 est de 215 000 €.

Les différentes demandes font l'objet d'une étude au cas par cas et ne peuvent donc aboutir obligatoirement à une réponse favorable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_146B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Dans ce cadre, GrandAngoulême a reçu et instruit, au regard des critères d'intervention décidés par l'agglomération :

- une demande d'organisateur de manifestation :
 - Comité Départemental de pétanque : 1 500 €
- quatorze clubs sportifs amateurs du territoire en raison de leur niveau de pratique ou de leur caractère unique :
 - Aéroclub d'Angoulême : 4 500 €
 - Angoulême bowling club : 3 500 €
 - Angoulême Canoe Kayak : 6 000 €
 - Angoulême Natation Artistique : 4 000 €
 - Angoulême Natation Charente : 4 000 €
 - ASJ Soyaux : 6 000 €
 - Aviron club Angoulême : 6 000 €
 - Cercle d'Escrime Salle Taillefer Angoulême : 3 500 €
 - Golf Angoulême Hirondelle : 5 000 €
 - JSA Triathlon Et Duathlon : 4 500 €
 - La Couronne Grand Angoulême Judo : 5 000 €
 - Stand Angoumois : 5 000 €
 - Tir à l'Arc de Ruelle - Les Archers de la Touvre : 6 500 €
 - Tennis de Table de la Grand Fond (TTGF) : 3 000 €
- un club dans le cadre du soutien aux équipes des clubs semi-professionnels et professionnels :
 - Angoulême Charente Football Club (ACFC) : 18 120 €
- un club dans le cadre du soutien aux sportifs de haut niveau au profit d'une athlète :
 - Angoulême Canoë Kayak : 1 600 €
- soutien exceptionnel à un club pour sa participation à l'Eurogym en Italie :
 - Ruelle gym : 1 000 €
- une demande d'organisateur de manifestation :
 - Calzone Records : Gond Test : 600 €.

Le concours de GrandAngoulême est attribué pour la saison 2026/2027. Il n'a aucun caractère de reconduction obligatoire.

Considérant que ne peuvent pas, prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention aux associations suivantes pour la saison 2026/2027 :

- Comité Départemental de pétanque : 1 500 €
- Ruelle gym : 1 000 €
- Aéroclub d'Angoulême : 4 500 €
- Angoulême bowling club : 3 500 €
- Angoulême Canoë Kayak : 6 000 €
- Angoulême Charente Football Club (ACFC) : 18 120 €
- Angoulême Natation Artistique : 4 000 €
- Angoulême Natation Charente : 4 000 €
- ASJ Soyaux : 6 000 €

- Aviron club Angoulême : 6 000 €
- Cercle d'Escrime Salle Taillefer Angoulême : 3 500 €
- Golf Angoulême Hirondelle : 5 000 €
- JSA Triathlon Et Duathlon : 4 500 €
- La Couronne Grand Angoulême Judo : 5 000 €
- Stand Angoumois : 5 000 €
- Tir à l'Arc de Ruelle - Les Archers de la Touvre : 6 500 €
- Tennis de Table de la Grand Fond (TTGF) : 4 000 €
- Angoulême Canoë Kayak : 1 600 €
- Calzone Records : 600 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

D'IMPUTER la dépense sur le budget général – chapitre 65 – fonction 3271, fonction 3272 et fonction 326

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

ANNEXE – ATTRIBUTION DES AIDES SPORT INFÉRIEURES A 23 000 €

Bureau communautaire du 17 septembre 2026

Quatorze clubs dans le cadre du soutien aux clubs sportifs amateurs du territoire en raison de son niveau de pratique ou de son caractère unique								
Association	Soutien antérieur et montant	Niveau de pratique ou club unique	Montant proposé au titre du niveau de pratique ou de l'activité unique	Montant proposé au titre des actions				Montant total proposé
				Sport pour tous	Sport santé	Sport nature	Sport de haut-niveau	
Aéroclub d'Angoulême	2024 : 3 000 € 2025 : 3 000 €	Unique	3 000 €	500 €		1 000 €		4 500 €
Angoulême Bowling club	2024 : 3 000 € 2025 : 3 000 €	Unique	3 000 €				500 €	3 500 €
Angouleme Canoe Kayak	2022 : 3 000 € 2023 : 3 000 € 2024 : 6 000 € 2025 : 6 000 €	1 ^{er} niveau	3 000 €				3 000 €	6 000 €
Angoulême Natation Artistique	2024 : 3 000 € 2025 : 3 000 €	Unique	3 000 €	500 €			500 €	4 000 €
Angoulême Natation Charente	2024 : 3 000 € 2025 : 3 000 €	Unique	3 000 €		500 €		500 €	4 000 €
ASJ Soyaux	2025 : 6 000€	Descente en 2025	3 000 €	1 500 €		500 €	1 000 €	6 000 €
Aviron club Angoulême	2022 : 1 500 € 2023 : 6 000 € 2024 : 6 000 € 2025 : 6 000 €	1 ^{er} niveau	3 000 €	500 €	1 000 €	500 €	1 000 €	6 000 €
Cercle d'Escrime Salle Taillefer Angoulême	2024 : 3 000 € 2025 : 3 000 €	Unique	3 000 €	500 €				3 500 €
Golf Angoulême Hirondelle	2024 : 3 000 € 2025 : 3 000 €	Unique	3 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €	5 000 €
JSA Triathlon Et Duathlon	2024 : 3 000 € 2025 : 3 000 €	Unique	3 000 €	500 €	500 €		500 €	4 500 €
La Couronne Grand Angouleme Judo	2022 : 7 000 € 2023 : 6 000 € 2024 : 6 000 € 2025 : 6 000 €	2 équipes en D1 dont 1 féminine	3 000 €				2 000 €	5 000 €
Stand Angoumoisin	2024 : 3 000 € 2025 : 3 000 €	Unique	3 000 €	1 000 €	1 000 €			5 000 €
Tir à l'Arc de Ruelle - Les Archers de la Touvre	2022 : 2 000 € 2023 : 4 000 € 2024 : 6 000 € 2025 : 6 000 €	2 équipes en D1 dont 1 féminine et 1 en D2	3 000 €	1 500 €			2 000 €	6 500 €
Tennis de Table de la Grand Fond (TTGF)	2022 : 3 000 € 2023 : 3 000 €	2 ^{ème} niveau	2 000 €	500 €	500 €		3 000 €	3 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_146B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

ANNEXE – ATTRIBUTION DES AIDES SPORT INFÉRIEURES A 23 000 €

Bureau communautaire du 17 septembre 2026

	2024 : 4 000 € 2025 : 4 000 €							
	Soutien aux équipes des clubs semi-professionnels et professionnels							
Angoulême Charente Football Club (ACFC)	2022 : 26 000 € 2023 : 17 000 € 2025 : 12 000 €							18 120 €
	Soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire: deux demandes							
Association	Projet et date	Informations		Soutien antérieur et montant		Montant sollicité		Montant proposé
Comité Départemental de Pétanque	Championnats de France Triplettes vétérans – 19/08/2026 Saint-Yrieix Prévisionnel : 43 740 €			2025 : 1 500 €		GrandAngoulême : 2 000 € Conseil Régional : 1 500 € Conseil Départemental : 1 000 €		1 500 €
Ruelle Gym	Eurogym – 9 au 17 juillet 2026 Pistoia Italie Prévisionnel : 21 000 €	5000 gymnastes européens de 12 à 18 ans.		2024 : 1 000 €		GrandAngoulême : 1 500 € Conseil Départemental : 1 500 € Mairie de Ruelle : 1 500 €		1 000 €
Calzone Records	Gond Test – 13 septembre 2026 Gond-Pontouvre Prévisionnel : 5 775 €			2025 : 500 €		GrandAngoulême : 600 € Gond-Pontouvre : 1 800 €		600 €
	Soutien aux sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle: un sportif							
Association	Niveau de pratique et montant maximum d'aide		Nom de l'athlète		Bonus éventuel		Montant proposé	
Angoulême Canoë Kayak	Triple Championne de France et sélection en Équipe de France pour les Championnats d'Europe – bonus en complément du montant déjà au titre de la liste espoir (400 €), pour les résultats obtenus et la préparation de la saison à venir		Eléa LUTINIER				1 600 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20260917-2026_09_146B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026